

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D719-190 à D719-192 ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif rattachés à une université, notamment son article 20 ;

Vu l'arrêté MENS1510746A du Ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, du Vendredi 12 Juin 2015, portant nomination du Directeur de l'Institut d'Études Politiques d'Aix-en-Provence,

**DECIDE :**

**Article 1**

Sont nommés :

**- Manuel Sartori, coordonnateur pédagogique de la mobilité sortante de 3ème année.**

Sous l'autorité de la Directrice des relations extérieures et de la vie étudiante, il accompagne les étudiants dans le cadre de leur mobilité universitaire de 3e année. A ce titre, il coordonne les responsables des zones géographiques dans la gestion et le développement des partenariats académiques, le suivi pédagogique et la validation de l'année de mobilité des étudiants du diplôme.

**- David Coates, coordonnateur pédagogique mobilité entrante.**

Sous l'autorité de la Directrice des relations extérieures et de la vie étudiante, il gère l'accueil des étudiants internationaux dans le cadre de leur mobilité universitaire. A ce titre, il est chargé du développement des partenariats académiques et du suivi pédagogique des étudiants internationaux au sein de l'institut.

**- Sandra Montchaud, chargée des relations avec le monde socio-économique et de la formation en alternance.**

Sous l'autorité de la Directrice des relations extérieures et de la vie étudiante, elle participe au développement des relations entre l'IEP et les acteurs du monde socio-économique. En outre, elle est chargée de la mise en œuvre des projets de formation en alternance et de leur gestion.

**Article 2**

Le Secrétaire général de l'établissement est chargé de l'exécution du présent arrêté.



Fait à Aix-en-Provence, le 30 Octobre 2015.

**Rostane Mehdi,**  
**Professeur des Universités.**